Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le
ID : 035-213502305-20260226-20260226_09_1-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département Ille et Vilaine

Arrondissement de Fougères

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Poilley

Compte rendu Séance du 26/02/2026

Date de la convocation	
19/02/2026	
Date d'affichage	
19/02/2026	
Nombre de membres	
Afférents	Présents
10	6
Vote	
A l'unanimité : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0	

L'an 2026 le 26 février à 18 heures 00 le Conseil Municipal de la Commune de Poilley dûment convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie, 2 rue du Pas au Loup, sous la présidence de Monsieur DEMAZEL Noël, Maire.

Présents : M. DEMAZEL Noël, Maire, M. COUSIN Edmond, M. CARAES Bertrand, Mme GERMAIN Jocelyne, Mme BANNIER Anne, Mme PAPAIL Marie-Cécile,

Excusé (s) : M. GUÉRIN Claude, M. ROBIDEL Anthony
M BARBEDETTE Gérard ayant donné procuration à M. M. CARAES Bertrand.

Absent : M GAUTIER Denis,

A été nommé(e) secrétaire : Mme GERMAIN Jocelyne

Réf :	20260226_09	**Délibération PROJET LEADER _HABILE- RENDRE POSSIBLE L'HABITAT LEGER**

La commune de Poilley souhaite conforter sa vie de village en proposant une nouvelle offre d'Habitat Léger dans son centre-bourg (HABILE_ Rendre possible l'habitat léger). Elle envisage de réaliser ce projet sur une partie de l'ancien terrain de football (environ 3 500.00 m², parcelle totale de 7 700 m² dont elle est propriétaire, idéalement située au pied de l'école.

Ce projet sera ainsi vecteur de dynamisme pour sa centralité mais aussi, dans le contexte du « Zéro Artificialisation Nette », la moins impactante en termes de consommation de ressources (pas d'imperméabilisation des sols, usage de matériaux biosourcés, économie d'eau, sobriété énergétique, mutualisation d'espaces pour réduire les surfaces des logements individuels).

La commune souhaite avoir recours à une équipe de maîtrise d'œuvre pour concrétiser ce projet en impliquant la population et en facilitant la structuration durable d'un collectif de futurs habitants. Cette équipe aura en charge la conduite des études de co-conception pour faire émerger la première opération d'habitat léger du Pays de Fougères.

Le coût prévisionnel de cet accompagnement complet en ingénierie (architecture, paysage, animation du collectif, l'étude VRD) est estimé à 80 000 euros HT (volet études du projet). La commune souhaite solliciter des Fonds FEADER-LEADER (nom du projet : HABILE_Rendre possible l'habitat léger) selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses (HT)		**Recettes**	
Description des postes de dépenses	**Montant (€)**	**Financeur**	**Montant (€)**
Etudes	80 000 €	Union européenne - FEADER-LEADER	64 000 €
		Autofinancement	**16 000 €**
Total	**80 000 €**	**TOTAL**	**80 000 €**

Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le
ID : 035-213502305-20260226-20260226_09_1-DE

Le Conseil municipal à l'unanimité des présents décide :

- **d'approuver le projet « HABILE, RENDRE POSSIBLE L'HABITAT LEGER »**
- **d'approuver la démarche de sollicitation des fonds FEADER-LEADER**
- **d'approuver le plan de financement prévisionnel proposé**
- **d'autoriser et accorder un autofinancement de 16 000.00 €**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette action**

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le Maire – Noël DEMAZEL

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le : 18/03/2026

